

CHAPITRE DIXIÈME

Deux camps dans l'épiscopat

I. Prélats divisés entre évêques *administrateurs de provinces* et évêques *administrateurs de sacrements*, ou prélats *politiques* et prélats *évangélistes*. — Les premiers attaqués violemment dans un pamphlet (*lettres secrètes*) qui eut un grand retentissement. — Ils sont accusés d'abandonner l'Évangile pour le compte rendu. — Quels évêques font partie de ce camp. — Leurs talents, leur crédit auprès du gouvernement. — Leurs diocèses sont bien dirigés. — Evêques qui font partie du second camp. — Ceux-ci ont plus de vertus ecclésiastiques et sont plus estimés. — Écrit de Lefranc de Pompignan contre les évêques administrateurs. — II. Deux théories en présence : Fallait-il s'enfermer exclusivement dans l'Évangile pour sauver la foi, ou bien s'associer à tous les progrès sociaux. — Question de mesure. — Preuve qu'on pouvait allier la vertu du pontife à la science profane de l'administrateur. — C'est Boisgelin administrateur, et non Juigné, qui se montrera homme d'État à la Constituante.

I

Le lecteur trouvera peut-être que les prélats tels que Barral poussaient un peu loin l'activité et le zèle, en accumulant ainsi les fonctions d'évêque, de préfet, d'ingénieur, sans compter la direction de l'instruction primaire et secondaire. Cet engouement administratif, cette effervescence économique, que nous venons de signaler dans le corps épiscopal sur la fin de l'ancien régime, rencontrèrent plus d'une critique et plus d'un censeur. Un pamphlet mordant, incisif, amer, violent, paru sous le nom de *Lettres secrètes*¹, de 1781 à 1783, nous a laissé un étrange

1. *Lettres secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé à M. le Marquis de....* in-12, 1781..... *Suite des lettres secrètes*, 1783. Elles ont été

portrait de l'évêque administrateur. L'auteur de cet écrit est armé d'une plume acérée, et paraît connaître à fond les intrigues qui s'agitent autour de lui. On ne saurait lui reprocher un excès de bienveillance. « La maladie d'être homme d'État, dit-il, a gâté les meilleures têtes ; les sollicitudes épiscopales sont teintées aujourd'hui d'une couleur politique ; il semble que les sources de l'Évangile sont devenues étrangères à nos prélats... Nous voyons s'élever au milieu de la milice sainte une espèce d'être inconnu jusqu'à nos jours. » Cet être, « présent inestimable du ciel, s'appelle un évêque administrateur.... Un évêque administrateur est une sorte de métis, moitié sacré, moitié profane, qui, sous la livrée sainte, exerce un apostolat philosophique, dont l'objet est de purger la France de toutes les erreurs du gouvernement ; c'est un homme suscité par la bienfaisante philosophie pour manifester enfin que le bonheur public est la véritable, la seule religion d'un État, et que les hérésies civiles, une fois proscrites et déracinées, les mœurs, les lois, les espérances religieuses, tout se met naturellement à sa place. Ainsi un évêque administrateur n'est pas l'homme de Dieu, le successeur des Ambroise et des Chrysostome, c'est un Jacquet ministériel, un ressort secondaire qui s'engraine dans le rouage politique et ne favorise que l'impulsion donnée aux plans, aux projets, aux systèmes qu'enfante le zèle ou, si vous voulez, l'empirisme civil qu'on peut appeler l'épidémie du temps. » Après cette définition peu flattée de l'évêque administrateur, l'écrivain nous dépeint « ces prélats, civilement illuminés, formant un petit groupe à part, remarquable par un idiome plus concis, un maintien plus confiant, une certaine importance ministérielle qui perce à travers la négligence mystérieuse qu'ils affectent.... Ils regardent en pitié cette bonhomie épiscopale qui s'obstine à croire que les meil-

attribuées aux abbés de Boismont et Maury. D'après Barbier, l'abbé de Bourmont en serait le principal auteur. Le public était fort intrigué par ces lettres. BACHAUMONT (*Mémoires*, 29 octobre 1784), prétend avoir découvert qu'elles sortaient de l'entourage de M. de Conzié, évêque d'Arras et ennemi de Marbeuf. Quatre des *lettres secrètes* furent réimprimées en 1789, sous ce titre : *Le triumvirat dévoilé à l'Assemblée nationale*. Ce triumvirat était formé de Brienne, Marbeuf et Boisgelin.

leurs chrétiens sont aussi les citoyens les plus heureux». Ah! ajoute notre pamphlétaire, le rôle de l'évêque administrateur est plus facile que celui d'un Bossuet ou d'un Fénelon. On ne les voyait point, on ne voyait pas non plus les Richelieu, les Polignac, et les Fleury « prendre des lettres de marque au bureau du contrôle général pour convoier les deniers royaux, en diriger le versement, en déterminer l'assurance ». Quel abaissement! « C'est se faire consul de Bas-Empire, quand on peut être empereur chrétien; c'est se décorer, sous le bon plaisir et par la grâce de Mgr le ministre des finances, d'une sorte d'épiscopat in *partibus* qui dégrade l'autre et n'en fait plus qu'un vain simulacre sans honneur et sans fonctions. » C'est « changer le sanctuaire en laboratoire politique, travailler en sous-ordre à des manipulations fiscales, se borner à être le réverbère de toutes les visions d'un législateur subalterne ».

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que cette contagion administrative menace de tout envahir. Elle s'est communiquée de proche en proche au second ordre des pasteurs, elle y tourne les têtes. « On en trouve ici de manufacturiers, marchands de laine, entrepreneurs de bâtiments, commissaires de police. Ils ne rêvent qu'administration dans les jolis boudoirs de leur maison de campagne, ils savent tout, excepté leur prône; ils ont tous les succès, excepté ceux de leur ministère. »

Malgré cet entraînement, ajoute le pamphlétaire, il existe encore « quelques évêques du bon vieux temps qui croient à l'Évangile plus qu'aux comptes rendus ». Ils veulent bien se réduire à « être platement évêques, à se traîner obscurément dans la routine et l'habitude d'une pauvre administration diocésaine ». Ils ont du mérite de résister à la contagion. Comment, en effet, se dérober aux leçons de ce catéchisme ministériel qu'on distille de tous côtés dans les « cervelles échauffées » de tant de catéchumènes? « Le moyen d'emprisonner le génie dans des sollicitudes purement pastorales, dans ce petit cercle de vigilance qui n'a pour objet que l'ordre moral, et ce sombre avenir dont il est si commode de laisser flotter les espé-

rances et les craintes au gré des événements. » Aussi « quelle maladresse, quelle gaucherie dans ces pontifes du vieux temps, de vivre, de penser à l'antique et de ne vouloir être utiles qu'au nom de Dieu! »

Ces pages railleuses, spirituelles, marquent bien qu'il y avait deux camps dans les rangs de l'épiscopat. Elles signalent la « distinction établie entre les évêques *évangélistes* et les évêques *administrateurs*¹ ». Nous connaissons leurs noms respectifs, leurs tendances; nous pouvons suivre la marche et la politique des deux partis.

Les plus en évidence parmi les prélats administrateurs étaient Dillon, archevêque de Narbonne; Loménie, archevêque de Toulouse; Boisgelin, archevêque d'Aix; Cicé, archevêque de Bordeaux. Ils étaient suivis de quelques autres, tels que Seignelay de Colbert, évêque de Rodez. « Du côté des vues et des talents, dit un contemporain, ils l'emportaient de beaucoup sur leurs adversaires. Quelques reproches qu'on se soit permis de leur adresser sous d'autres rapports, cependant comme l'esprit est bon à tout, on ne peut leur refuser la justice de reconnaître que leurs diocèses étaient au nombre des mieux ordonnés parmi ceux de la France. » Ils jouissaient de « plus de considération comme lumières et de plus de crédit à la cour ». L'avènement au ministère de Turgot, ancien disciple de Brienne et de Boisgelin en Sorbonne, donna à ce parti plus d'initiative, de consistance et d'autorité, dès le début du règne de Louis XVI.

L'autre camp, plus nombreux, parce qu'il n'y avait pour en faire parti qu'à suivre la tradition et à se tenir tranquille, comprenait, en face *des évêques administrateurs de provinces*, ceux que les contempteurs du passé appelaient avec une pointe d'ironie les *évêques administra-*

1. Une autre brochure, qui paraît être du mois de novembre 1788 (*Saint Jean-Bouche-d'Or*, 90 pages in-8), dit aussi: « On distingue aujourd'hui deux classes d'évêques: les *évêques administrateurs* et les *pontifes spirituels*. Les premiers sont tous des Suger, des Richelieu, des Mazarin, on ne parle pas des autres. Il y a donc deux sortes de prélats: les politiques et les chrétiens. La religion n'est guère du ressort des premiers. Des soins plus importants les absorbent. Tout le monde peut faire des prêtres et des mandements; mais la félicité publique qui est, comme on sait, le but de toutes les religions, exige du génie. Ce sera pis dans la suite. Les administrations provinciales acheveront de dénaturer l'épiscopat. Insensiblement le sanctuaire se changera en laboratoire politique. »

teurs de sacrements. Ces derniers croyaient que le clergé, par sa « régularité, jointe à l'autorité du gouvernement, appuyée par les travaux de personnages savants et pieux, suffirait à sa défense ». On nous les présente n'entretenant des relations avec le pouvoir que pour lui opposer les saints canons, les saints Pères, les règnes de Louis XIII, de Louis XIV et même de Louis XV. Si leurs noms retentissent moins dans le public que ceux du camp opposé, lequel tire « sa renommée et son crédit de ses liaisons avec le gouvernement, avec les économistes et avec les philosophes novateurs », ils n'en sont que plus estimés. Les évêques administrateurs sont « plus remarquables » par l'intelligence, les autres sont « plus recommandables » par leur attachement aux devoirs de leur état, et jouissent auprès des fidèles d'une meilleure réputation¹.

Le plus en vue parmi ces derniers, par l'importance même de son siège, était Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. Mais il ne semble pas s'être inquiété de leur donner une direction. Le parti des prélats apostoliques, dit l'abbé de Pradt, « à proprement parler, manquait de chef. Sans plans, sans projets déterminés, il cédait à l'impulsion de M. de Cicé, évêque d'Auxerre, esprit court et dur, plus rompu aux pratiques du palais que propre aux affaires d'Etat² ». Dans le même camp, on peut ranger le successeur de Christophe de Beaumont sur le siège de Paris, M. de Juigné, et aussi le cardinal de La Rochefoucauld³, archevêque de Rouen. Ce groupe avait l'avantage de compter un prélat universellement estimé, plein de doctrine et connu par ses luttes contre

1. Abbé de PRADT, *Les quatre concordats*, 1818. 3 vol. in-8, t. I, p. I, 442-444. — SOULAVIE, *op. cit.*, III, 7-15, IV, 72. — D'ABRANTÈS, *Histoire des salons de Paris*, t. I, p. 290 et suiv.

2. La souplesse que M. de Cicé déploya contre le jansénisme à Auxerre, sur un terrain où son prédécesseur, M. de Condorcet, s'était brisé; sa liaison avec Turgot, qui lui adressa sa lettre sur le papier monnaie, le grand rôle qu'il joua à l'assemblée du clergé en 1788, nous font croire que le jugement de l'abbé de Pradt sur Cicé est trop sévère et en partie injuste.

3. « Le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, était désigné pour président de l'assemblée décimale du clergé, qui doit se tenir en 1785; mais comme cette Eminence n'est pas propre à entrer dans les vues de réforme politique, dont s'occupent les prélats administrateurs, on lui a substitué M. l'archevêque de Narbonne, qui s'est distingué au chapitre de Saint-Denis. » *Mémoires de BACHAUMONT*, 1^{er} juillet 1784.

les philosophes; c'était M. de Pompignan, longtemps évêque du Puy, plus tard archevêque de Vienne. Il écrivit au sujet de la ferveur « économique » d'une partie de ses collègues, ses *Lettres à un évêque*¹. Ce curieux document, véritable traité des devoirs de l'épiscopat, a été rédigé en même temps que le pamphlet dont nous avons parlé. On y trouve les mêmes idées, les mêmes arguments, mais dépouillés de cette forme mordante et agressive qui aurait détonné sous la plume d'un évêque faisant la leçon à ses collègues.

Pompignan signale tout d'abord l'apparition de l'évêque administrateur. « Nous avons vu, dit-il, éclore de nos jours un nouveau plan d'administration épiscopale, que nos pères ne connaissaient pas. Il ne tend à rien moins qu'à travestir l'épiscopat en magistrature séculière. *L'administration*, ce terme devenu si commun, ne signifie plus, dans l'usage qu'on en fait, que l'administration politique. De là est né, pour les prélats qui font profession de s'adonner à celle-là, le nom distinctif de *prélats administrateurs*. » Pour ces fonctions nouvelles, on « invente un langage nouveau, un code, un assemblage de maximes », la plupart connues de tout temps, mais qu'on propose avec emphase « comme un remède infailible à tous les abus des gouvernements, à tous les maux de la société civile..... A force de parler d'importation et d'exportation, de cultivateurs et de consommateurs, de main d'œuvre et de matière première, de branche de commerce et d'industrie, d'imposition et d'emprunts, de chemins, de ponts, de canaux (le tout sans faire mention des mœurs, l'unique moyen de rendre les habitants de la terre heureux, s'ils pouvaient l'être ici-bas), on vient à bout de se persuader qu'on possède la science de l'administration politique et qu'on est capable de l'exercer ».

L'archevêque de Vienne convient cependant que plusieurs membres du clergé ont une connaissance appro-

1. Ces lettres, adressées à M. de Frélat de Sarra, évêque de Nantes, mort en 1783, furent écrites de 1777 à 1783. Pompignan avait le projet de les faire imprimer. On les trouve reproduites dans les *Œuvres complètes de POMPIGNAN*, archevêque de Vienne, édit. Migne, 2 vol. in-4, t. II, p. 181-446.

fondie de ces matières et les traitent avec utilité pour les peuples. « Il y a eu, dit-il, dans un portrait où on peut reconnaître Dillon, archevêque de Narbonne, il y a encore des prélats singulièrement versés dans les principes et les détails de l'administration politique. Les talents qu'ils y ont développés de bonne heure, les ont élevés aux premières places de l'ordre ecclésiastique. Des villes, des provinces applaudissent à l'heureux succès des projets qu'ils ont conçus, des affaires qu'ils ont maniées. On vante la pénétration de leur esprit, la fécondité de leurs vues et de leurs moyens, l'activité et la suite de leurs démarches, la facilité de leur élocution. Et néanmoins si, au milieu de tant de qualités et de travaux estimables, on ne trouve ni vertus épiscopales, ni exercice du ministère sacré, une fâcheuse restriction termine ce panégyrique. On leur accorde tout, excepté le mérite de leur état. »

Ces fonctions peuvent révéler l'homme d'Etat, mais il est à craindre qu'elles ne « masquent et déguisent l'évêque ». Or, « l'évêque n'est pas l'homme du roi ni de la République ! il est l'homme de Dieu », il doit en tout « être et se montrer évêque ». A l'encontre de ces principes, il y a une tendance à « transformer l'épiscopat en une magistrature séculière ». Sans doute, dit Pompignan, s'il plaît au roi de multiplier les assemblées provinciales et d'appeler les évêques soit à les présider, soit à en faire partie, les prélats doivent répondre à cette confiance et « rendre ce service à leur patrie. Mais autre chose est d'obéir alors, avec un regret inspiré par la reconnaissance et le sentiment de ses devoirs essentiels, autre chose de provoquer cet établissement dans le pays qu'on habite, de s'y offrir soi-même, d'y solliciter la première place ou l'une des premières, tout cela dans la vue trop manifeste de se faire valoir auprès du gouvernement, d'être plus accrédité dans son diocèse et dans sa province, et d'ajouter aux prérogatives de sa dignité l'influence sur les affaires publiques. Que si cet empressement est inexcusable, approuvera-t-on le procédé d'un évêque qui, n'ayant aucun titre acquis à son siège ou à

sa personne pour entrer dans l'administration politique, s'occupe de certains détails qui la concernent comme s'il devait en répondre au souverain et à l'Etat. Il ne manque à toutes ces manières de séculariser l'épiscopat, que de voir venir le temps où l'épée remplaçait la houlette pastorale et la mitre disparaissait sous le casque. » Pompignan, pour donner une force nouvelle à ces observations, explique que des prélats ainsi absorbés par une administration civile, appelés, après la clôture des assemblées, à faire partie des commissions intermédiaires qui se réunissent régulièrement entre les sessions, sont dans l'impossibilité d'observer la résidence, de veiller de près à tous les détails du gouvernement épiscopal, d'apporter à leur diocèse ce bien suprême de la présence d'un évêque, qui ne peut exécuter de loin, ni par des délégués, une foule de mesures qu'il doit ordonner et diriger lui-même. Pompignan aurait pu s'appuyer sur le concile de Trente, qui demande aux évêques de « s'appliquer au salut des âmes et aux pensées de la céleste patrie plutôt qu'aux choses du monde ».

II

Cette polémique prouve qu'il y avait deux courants dans l'épiscopat sur la fin de l'ancien régime. Cette divergence de vues dura jusqu'à la Révolution. Une partie des évêques, défiants des nouveautés, moins enclins à l'enthousiasme, plus attachés à la tradition, préféraient se renfermer dans leurs fonctions évangéliques, croyant ainsi travailler à la fois au bonheur spirituel et temporel de la France. D'autres prélats, au caractère entreprenant, à l'esprit plus ouvert, croyaient que c'est obéir à l'Évangile que de s'associer et de travailler à tous les progrès de l'humanité, que l'Église ne devait point rester étrangère au mouvement qui emporte les peuples vers une amélioration constante de leurs institutions économiques et politiques¹.

1. « Ces deux systèmes, dit l'abbé de PRADT (*loc. cit.*, I, 442-444), n'ont cessé de marcher de front jusqu'à la catastrophe finale. » Cet auteur